

---

# RÉSEAU DES ÉMETTEURS FRANÇAIS UNION FRANÇAISE DES RADIOAMATEURS

Union sans but lucratif regroupant les radioamateurs, arrêté du 3/1/1994, reconnue d'utilité publique, décret du 29/11/1952  
Section française de l'Union Internationale des Radioamateurs (I.A.R.U.)  
Siège social : 32 rue de Suède, 37100 TOURS - Services administratifs : BP 7429 - 37074 TOURS CEDEX 2 - Tél : 02 47 41 88 73

## COMMISSION DES CONCOURS

---

### REF 160 METRES

### RÈGLEMENT

#### 1. DATE ET HORAIRE

Troisième week-end de novembre, du samedi à 1700 UTC au dimanche à 0700 UTC.

#### 2. BANDE

160 mètres (1810 à 1850 KHz), CW uniquement.

#### 3. REPORTS

RST + numéro du département.

#### 4. POINTS

3 points par QSO.

#### 5. MULTIPLICATEURS

1 par département français contacté et 1 par contrée DXCC.

#### 6. CLASSEMENTS - RECOMPENSE

Mono-opérateur, multi-opérateurs, SWL.

Le premier de chaque classement recevra le trophée F8EX. Cet OM permet, en son temps, l'obtention de la bande 160 mètres.

#### 7. COMPTE-RENDU

- Manuel : compte-rendu sur imprimé A4-99-01 (récapitulatif) et A4-99-02 (log.), avec mention de la classe de puissance ( $A \leq 5W < B \leq 100W < C$ ).
- Informatisé : compte-rendu au format cabrillo.

#### 11. ENVOI

30 jours au plus tard après la date du concours, au correcteur :

- Par poste selon calendrier et liste des correcteurs publiés dans Radio-REF et sur le site <http://www.ref-union.org>
- Par email : [ref160@ref-union.org](mailto:ref160@ref-union.org)

#### 12. CONDITIONS DE PARTICIPATION

En participant à ce concours, le concurrent s'engage à en respecter le règlement, les règles communes et conseils pour tous les concours français, les conditions de son autorisation, et les règles de courtoisie en usage entre les radioamateurs. Le concurrent s'en remet aux décisions du jury en cas de différend.